



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE  
PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS  
DU CCAS

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 31 mars 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie LEONARD -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA  
VILLE DE NIORT AUPRÈS DU CCAS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale de la Ville de Niort, le CCAS souhaite développer pour la petite enfance un établissement multi-accueil complet qui regroupera une crèche collective de 45 places, une crèche familiale pour 30 enfants, un Relais Petite Enfance englobant l'actuel Relais Assistantes Maternelles et des espaces extérieurs attenants sous la forme d'un jardin fermé.

L'ensemble sera situé chemin des Coteaux de Ribray, sur le site du Parc de l'Orangerie. Il se substituera à la crèche Aquarelle, à la crèche Farandole et au Relais Assistantes Maternelles, actuellement implantés sur le secteur dans des bâtiments anciens devenus inadaptés.

La réalisation de cette opération par le CCAS requiert des compétences techniques, administratives et financières dont le CCAS ne dispose pas.

Afin de mener à bien le projet, et conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, il est proposé de mettre des personnels de la ville de Niort à disposition du CCAS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention relative à la mise à disposition de personnels de la ville de Niort auprès du CCAS ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**